

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mars 2018

Présents : PECH Didier, PORTRAT Marcel, CAZADIEU Stéphanie, DOSSAT Aurélie, FERMY Patrice

Absente : DÉCREMPS Jeanine,

Convocation du 02 mars 2018

Ordre du jour :

- Délibérations Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 – affectation du résultat – Indemnités receveur intérimaire – Suite enquête publique aliénation chemin –
- Comptes rendus diverses réunions
- Questions diverses

### Délibérations

#### Approbation du compte de gestion 2017

Madame le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Madame le Maire déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 tel qu'il a été présenté.

#### Approbation du compte administratif 2017

Monsieur PECH présente à l'assemblée le compte administratif 2016 qui est conforme au compte de gestion 2017 établi par le percepteur.

Hors présence de Madame le Maire, les conseillers municipaux approuvent le compte administratif 2017 à l'unanimité.

#### Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -50 731,88€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 102 994,04€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 29 372,36€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 26 290,23€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 22 000,00€

En recettes pour un montant de : 15 704,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 27 655,52€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 27 655,52€

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 101 628,75€

Approbation à l'unanimité.

### **Allocation indemnités de conseil et de confection de budget au receveur municipal.**

Le Conseil décide d'attribuer au Trésorier de Lalbenque, Monsieur SICARD receveur intérimaire, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ramené au prorata temporis de son remplacement.

L'indemnité est calculée par application du tarif correspondant à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années

Le montant de l'indemnité pour janvier et février 2018 s'élève à 32,12 €

Approbation à l'unanimité.

### **Comptes rendus diverses réunions**

#### **Voirie**

Madame le maire informe l'assemblée qu'il convient de préparer le dossier d'entretien de la voirie communautaire et communale et de prendre rendez-vous avec le responsable technique.

Après discussion il est décidé de demander un devis pour réfection de la voie VC 2 partie vers cimetièrè, VC 5 de la Couaille à la RD 42 et le carrefour VC 1 et RD 26 pour les voies communautaires et le chemin du château pour la voirie communale.

Madame le Maire fait un résumé de la réunion du SICTOM pour présenter le projet de l'étude de création d'une redevance incitative estimée en fonction du volume des déchets OM et recyclables. Le dossier peut être suivi sur le site de la commune : [cregols.fr](http://cregols.fr)

#### **Questions diverses**

Madame le Maire présente à l'assemblée divers dossiers d'urbanisme et d'assainissement à régulariser. Après discussion il est décidé qu'un courrier sera adressé aux intéressés.

Madame le Maire présente à l'assemblée le dossier d'adressage et la proposition commerciale d'aide à la dénomination et numérotation des voies, présentés par les services de la Poste. Les prestations retenues sont estimées à 1800 € hors taxes.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été désignée en qualité de déléguée au CODIR de l'EPIC de l'Office de Tourisme de Lalbenque Limogne (remplace l'Office de tourisme). Une réunion du CODIR est prévue le 21 mars avec le directeur pour finaliser les dossiers d'installation de l'EPIC.

Fin de la séance 23 heures